AFFAIRES GÉNÉRALES ET POLITIQUE
GENERAL AFFAIRS AND POLICY

Projet d'ordre du jour
Draft agenda

mars / March 2007

HccH
HAGUE CONFERENCE ON
PRIVATE INTERNATIONAL LAW
CONFÉRENCE DE LA HAYE
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

PROJET D'ORDRE DU JOUR

proposé par le Bureau Permanent

* * *

DRAFT AGENDA

proposed by the Permanent Bureau

Conseil sur les affaires générales
et la politique de la Conférence d'avril 2007

Council on General Affairs
and Policy of the Conference of April 2007

Permanent Bureau | *Bureau Permanent*
6, Scheveningseweg 2517 KT The Hague | *La Haye* The Netherlands | *Pays-Bas*
telephone | *téléphone* +31 (70) 363 3303 fax | *télécopieur* +31 (70) 360 4867
e-mail | *courriel* secretariat@hcch.net website | *site internet* http://www.hcch.net

PROJET D'ORDRE DU JOUR
RÉUNION DU CONSEIL SUR LES
AFFAIRES GÉNÉRALES ET LA POLITIQUE DE LA CONFÉRENCE[1]

(2-4 avril 2007)

I. Suivi de la Vingtième session de la Conférence (voir Acte final de la Vingtième session, 30 juin 2005)

1. Parties A et B : Convention sur les accords d'élection de for.

   Le Secrétariat présentera un exposé oral.

2. Partie C : amendements au Statut et décisions s'y rapportant prises par la Session.

   Le Secrétaire général présentera un exposé oral.

II. Admission de la Communauté européenne à la Conférence (voir Acte final de la Vingtième session, partie C.6)

3. Décision à prendre conformément à l'article 3 du Statut amendé.

III. Préparation de la Vingt-et-unième session de la Conférence

4. Préparation d'une Convention sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille (voir Acte final, Dix-neuvième session, partie C.1).

   Rapport sur les progrès relatifs à l'élaboration d'un nouvel instrument mondial sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille.

IV. Tour de table relatif à l'évolution des ratifications et adhésions aux Conventions

5. Convention adoptée par la Dix-neuvième session (2002) : *Convention du 5 juillet 2006 sur la Loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire*.

6. Conventions adoptées par la Dix-huitième session (1996) et par la Commission spéciale à caractère diplomatique (1999) :

   (a) *Convention du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants;* et

   (b) *Convention du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes*.

7. Conventions adoptées par les Sessions précédentes :

   Sont notamment soumises à discussion les Conventions suivantes :

   (a) *Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers ;*

[1] Les documents préliminaires suivront ultérieurement.

(b) *Convention du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale ;*

(c) *Convention du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale ;*

(d) *Convention du 25 octobre 1980 tendant à faciliter l'accès international à la justice* ;

(e) *Convention du 14 mars 1978 sur la célébration et la reconnaissance de la validité des mariages.*

V. Promotion, suivi, aide et appui aux Conventions : Conventions dans les domaines du droit commercial et financier, et sur la coopération judiciaire et le contentieux

8. *Rapport sur les activités relatives aux Conventions concernant la coopération judiciaire, notamment l'Apostille, la Notification, l'Obtention des preuves (voir Acte final, Dix-neuvième session, sous C.4.a) et b)* :

(a) Rapport sur les progrès relatifs au programme pilote de l'Apostille électronique ;

(b) Manuel pratique sur la Convention Notification : publication dans d'autres langues que l'anglais et le français ;

(c) séminaires et activités de formation (judiciaires).

9. *Rayonnement et développement régional, notamment Rapport du Collaborateur juridique de liaison pour l'Amérique latine.*

VI. Promotion, suivi, aide et appui aux Conventions : Conventions relatives à la protection internationale des enfants, des adultes vulnérables, des relations internationales familiales et patrimoniales

10. *Rapport sur les activités relatives aux Conventions de 1980, 1993 et 1996, notamment :*

(a) Commission spéciale d'octobre-novembre 2006 sur le fonctionnement pratique de la Convention sur l'enlèvement international d'enfants et la mise en œuvre de la Convention de 1996, et progrès réalisés dans la préparation des Guides de bonnes pratiques ;

(b) Progrès réalisés concernant le programme d'appui à la mise en œuvre de la Convention de 1993 et suivi de la Commission spéciale de 2005 sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1993 ;

(c) INCADAT, INCASTAT et *iChild* ;

(d) séminaires et activités de formation (judiciaires).

11. *Rayonnement et développement régional, notamment Rapport du Collaborateur juridique de liaison pour l'Amérique latine.*

VII. Promotion, formation initiale et continue – élaboration d'un programme systématique de formation juridique internationale de la Conférence de La Haye ; un Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique de la Conférence de La Haye

12. *Le Secrétariat présentera un exposé oral.*

VIII. Travaux futurs : nouveaux sujets

13. *Ce chapitre est réservé à la discussion de tout nouveau sujet proposé par les gouvernements, les organisations internationales et le Bureau Permanent.*

Le Secrétaire général suggère que, dans la mesure du possible, le Conseil choisisse deux sujets prioritaires, pour lesquels existe un besoin pressant, à l'échelon mondial, de travaux futurs, dans les domaines soit du droit commercial et financier, soit de la coopération judiciaire et du contentieux, ainsi que dans le domaine de la protection des enfants, des adultes vulnérables, des relations internationales familiales et patrimoniales, y compris les succession.

Voir annexe I pour :

- sujets maintenus à l'ordre du jour de la Conférence en tant que travaux futurs (voir Acte final, Dix-neuvième session, sous C.3) ;
- sujets suggérés de manière informelle au Bureau Permanent.

Présentation des rapports relatifs aux études de faisabilité sur :

- l'élaboration d'un instrument relatif au choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux ;
- la médiation familiale transfrontière ;
- l'élaboration d'un nouvel instrument de coopération transfrontière concernant la gestion du droit étranger.

IX. Organisation des travaux de la Conférence (voir Acte final, Dix-neuvième session, sous B)

14. Plan stratégique.

Rapport du Secrétariat sur les progrès réalisés.

15. Proposition de Budget pour l'Exercice financier LIII (1er juillet 2007 – 30 juin 2008).

Projet de Budget pour l'Exercice financier LIII (1er juillet 2007 – 30 juin 2008) et Exposé des motifs.

16. Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LIII (1er juillet 2007 – 30 juin 2008).

Projet de Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LIII (1er juillet 2007 – 30 juin 2008) et son Exposé des motifs.

X. Coopération avec d'autres organisations internationales

17. Coopération avec la CNUDCI et UNIDROIT.

Le Secrétariat présentera un exposé oral.

18. Coopération avec d'autres organisations internationales.

Le Secrétariat présentera un exposé oral.

i

ANNEXE I

Acte final, Dix-neuvième session, partie C.*3 :*

« **C Les Décisions suivantes sur les matières à porter à l'ordre du jour de la Conférence :**

(...)

3. Décide de maintenir à l'ordre du jour des travaux futurs de la Conférence :

a) les questions de droit international privé soulevées par la société de l'information, incluant le commerce électronique,

et sans priorité :

b) les conflits de juridictions, de loi applicable et de coopération judiciaire et administrative internationale en matière de responsabilité civile pour les dommages causés à l'environnement,

c) la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de succession,

d) la compétence judiciaire, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des jugements relatifs aux couples non mariés,

e) la loi applicable à la concurrence déloyale,

f)[1] évaluation et l'analyse des questions juridiques transfrontières soulevées par des titres tenus auprès d'un intermédiaire et le droit des sûretés, en tenant notamment compte des travaux menés par d'autres organisations internationales. »

Sujets suggérés de manière informelle au Bureau Permanent : [2]

- poursuite du Projet sur les Jugements, ajout possible de Protocoles à la Convention sur les accords d'élection de for, d'une loi modèle ou d'accords (bilatéraux) modèles ;
- élaboration de « principes de conflit de lois » pour les contrats internationaux ;
- élaboration d'un guide pratique de droit international comparé (pays par pays ou thème par thème)
- élaboration d'accords bilatéraux modèles en vue de faciliter la mise en œuvre des Conventions (multilatérale) de La Haye ;
- questions de droit international privé relatives à la propriété intellectuelle ;
- recouvrement international des avoirs relevant de l'exécution au titre du droit pénal comme du droit civil et commercial, lié aux mesures provisoires et conservatoires ;

[1] Tel que modifié par la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique des 1-3 avril 2003.
[2] Voir, notamment, Document préliminaire No 20 à l'intention de la Dix-neuvième session : « Observations sur la stratégie de la Conférence de La Haye – Observations exprimées par d'autres organisations internationales et Observations exprimées à titre personnel en réponse à la lettre du Secrétaire général des 30/31 juillet 2001 ».

- questions juridiques liées aux migrations ;

- questions relevant du statut des enfants (sauf l'adoption), notamment la reconnaissance de la filiation (hors adoption) ;

- médiation internationale pour les questions de la famille ;

- conventions (ou modèles de lois) sur la loi applicable aux contrats spécifiques (contrats d'échange ; opérations sur le marché à terme) ;

- questions soulevées par les effets extraterritoriaux des règlementations internes : comment préserver, par l'intermédiaire de la coopération internationale et l'exécution réciproque, l'intégrité de la variété croissante des systèmes de régulation dans un monde de plus en plus interdépendant ;

- élaboration d'un système globale en vue d'une coopération judiciaire et administrative relative à l'échange de l'information concernant les lois étrangères.